Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz

الشركة التونسية للكهرباء والغاز

DIRECTION CENTRALE
FINANCES ET COMPTABILITÉ
DIRECTION COMPTABLE

Etats Financiers

2019

SOMMAIRE

I LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2019 4

II LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2019 6

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état des flux de trésorerie

III LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS 14

- Respect des normes comptables
- Principes et méthodes comptables pertinents et essentiels appliqués
- Les notes sur le bilan
- Les notes sur l'état de résultat
- Les résultats par activité

IV AUTRES INFORMATIONS 41

- Schéma des soldes intermédiaires de gestion
- Détermination du résultat fiscal
- Les engagements hors bilan

V RAPPORTS DE L'AUDITEUR EXTERNE 45

VI DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 54

I

LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2019

Les principales caractéristiques ayant marqué l'exercice 2019

La poursuite de la réalisation du programme d'investissement dont l'enveloppe en 2019 s'est élevée à 1004 MDT et se rapporte à la production 614 MDT, au transport 88 MDT, à la distribution d'électricité 157 MDT, au gaz 101 MDT et divers 44 MDT.

Les ventes d'électricité de 2019 ont augmenté de 827 MDT soit 25,5% par rapport à 2018 passant de 3242 MDT à 4068 MDT. Les ventes de gaz naturel ont connu une évolution de 125 MDT (11%) passant de 1143,7 MDT en 2018 à 1268,3 MDT en 2019.

Les ventes des produits GPL en 2019 ont diminué de 15,5% par rapport à 2018 passant de 132 MDT à 111 MDT.

Le prix moyen d'achat de la TEP gaz est passé de 805,5 DT en 2018 à 933,2 DT à fin 2019 ; soit une augmentation de 16 %.

Le résultat d'exploitation est passé de -552,8 MDT à fin 2018 à -544 MDT à fin 2019 et ce suite également à l'évolution de la facture combustible de 848,5 MDT passant de 4567,7 MDT en 2018 à 5416,2 MDT en 2019 ; soit 18,5% de plus.

Quant au résultat net de la période, il est passé de -2093,5 MDT à fin 2018 à 106,4 MDT à fin 2019 enregistrant une augmentation de 2200 MDT.Ceci est dû essentiellement à la diminution considérable des charges financières passant de -1543,1 MDT en 2018 à 646,4MDT en 2019, suite à l'appréciation du dinar tunisien.

II

LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2019

LE BILAN

Bilan au 31 Décembre 2019

EN DT

ACTIFS	Notes	2019	2018
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles :	I-1	7 119 575	7 119 575
Moins : Amortissement		-6 749 827	-6 629 660
Actifs corporels immobilisés			
Immobilisations corporelles achevées	I-1	12 835 928 483	11 845 339 507
Moins : amortissements		-6 704 457 706	-6 246 980 025
Immobilisations corporelles en cours	I-1	1 615 946 160	1 681 847 115
Immobilisations financières	I-2	114 831 058	103 736 538
Moins : provisions		-7 053 148	-7 906 632
Total des actifs immobilisés		**7 855 564 594**	**7 376 526 418**
Total des actifs non courants		**7 855 564 594**	**7 376 526 418**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	I-3	318 561 190	267 121 039
Moins : provisions		-23 887 743	-20 942 576
Clients et comptes rattachés	I-4	2 580 264 204	2 204 474 967
Moins : provisions		-893 832 392	-681 568 929
Autres actifs courants	I-5	152 426 643	83 031 825
Moins : provisions		-12 398 564	-13 650 148
Autres actifs financiers	I-6	13 741 629	10 791 910
Liquidités et équivalents de liquidités	I-7	342 907 780	258 146 242
Total des actifs courants		**2 477 782 749**	**2 107 404 331**
TOTAL DES ACTIFS		**10 333 347 343**	**9 483 930 749**

Bilan au 31 Décembre 2019

EN DT

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2019	2018
CAPITAUX PROPRES			
Fonds de dotation		75 194 652	75 194 652
Réserves légales		235 002	235 002
Autres capitaux propres	I-8	1 589 243 203	1 573 607 065
Résultats reportés		-3 990 848 635	-1 897 343 549
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**-2 326 175 778**	**-248 306 830**
Résultat de l'exercice		106 409 910	-2 093 505 085
Total des capitaux propres avant affectation		**-2 219 765 868**	**-2 341 811 915**
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	I-9	6 345 901 310	6 533 247 267
Dépôts de garantie		405 668 074	362 081 749
Provisions pour risques et charges	I-10	427 794 366	410 601 110
Autres passifs non courants	I-11	1 009 000	1 009 000
Total des passifs non courants		**7 180 372 750**	**7 306 939 126**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	I-12	3 306 266 891	2 317 577 948
Autres passifs courants	I-13	513 436 684	439 585 690
Concours bancaires et autres passifs financiers	I-14	1 553 036 886	1 761 639 899
Total des passifs courants		**5 372 740 460**	**4 518 803 538**
TOTAL DES PASSIFS		**12 553 113 210**	**11 825 742 663**
TOTAL DES CAPITAUX PRORES ET PASSIFS		**10 333 347 343**	**9 483 930 749**

L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Etat de résultat au 31 Décembre 2019

EN DT

LIBELLES	Notes	2019	2018
REVENUS	II-1	**5 473 687 548**	**4 534 263 470**
Subvention d'exploitation	II-2	1 242 000 000	1 200 000 000
Coût des ventes	II-3	-7 014 105 830	-6 114 965 250
MARGE BRUTE		**- 298 418 282**	**- 380 701 780**
Autres produits d'exploitation	II-4	77 341 935	76 402 698
Frais d'administration		- 62 141 757	- 58 597 024
Autres charges d'exploitation	II-5	- 260 861 595	- 189 906 296
RESULTAT D'EXPLOITATION		**- 544 079 699**	**- 552 802 402**
Charges financières nettes	II-6	646 450 612	-1 543 137 360
Produits des placements	II-7	7 493 990	731 218
Autres gains ordinaires	II-8	13 874 850	23 298 457
Autre pertes ordinaires	II-9	- 11 018 418	- 16 347 731
RESULTAT AVANT IMPÔT		**112 721 336**	**-2 088 257 818**
Impôt sur les bénéfices		- 6 311 426	- 5 247 268
RESULTAT NET		**106 409 910**	**-2 093 505 085**

L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Etat des flux de trésorerie au 31/12/2019

EN DT

	2019	2018
FLUX DE TRÉSORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net	**106 409 910**	**-2 093 505 085**
Ajustements pour :		
Amortissements & provisions	695 901 941	604 101 827
Amortissement des subventions	-91 301 660	-88 840 140
Gains et pertes de change latents	-840 698 496	942 260 792
Variation des :		
Stocks	-51 440 151	-22 198 416
Clients et comptes rattachés	-375 789 237	-546 375 756
Autres actifs courants	-72 344 537	223 382 438
Fournisseurs d'exploitation	1 137 290 012	615 994 549
Autres passifs courants	77 607 223	6 399 083
Résultat des cessions	1 093 242	2 348 242
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**586 728 247**	**-356 432 465**
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession d'immobilisations corporelles	9 737 427	7 078 075
Cession d'immobilisations financières	17 146 010	15 033 025
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 092 127 036	-968 517 556
Acquisitions d'immobilisations financières	-28 240 530	-25 968 230
Flux de trésorerie liés à l'investissement	**-1 093 484 130**	**-972 374 686**
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	2 801 139 918	2 402 873 279
Remboursement d'emprunts	-2 362 897 140	-1 419 741 060
Subventions d'investissements	106 937 799	116 626 579
Dépôts de garantie engagées	81 483 636	66 022 875
Dépôts de garantie décaissés	-37 897 310	-26 112 016
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**588 766 903**	**1 139 669 657**
Variation de Trésorerie	**82 011 020**	**-189 137 494**
Trésorerie au début de l'exercice	240 332 475	429 469 967
Trésorerie à la fin de l'exercice	322 343 495	240 332 474

III

LES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les présents états financiers ont été arrêtés par référence aux normes comptables tunisiennes sauf les dettes en monnaies étrangères pour lesquelles la STEG applique les normes internationales.

Les bases de mesure et principes comptables spécifiques qui ont été utilisés pour l'arrêté de ces états financiers se résument comme suit :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la STEG sont constituées principalement de logiciels informatiques. Elles sont évaluées au coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la STEG, amortissables ou en cours de réalisation, sont évaluées au coût d'acquisition ou de production et font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Bâtiments	50 ans
Equipement de distribution	25 ans
Equipement de transport	25 ans
Equipement de production hydraulique	25 ans
Equipement de production TV & TAC	20 ans
Equipement Gaz	20 ans
Matériel de production diesel	10 ans
Gros outillage	10 ans
Matériel de téléphonie	10 ans
Ascenseurs bâtiments industriels	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Equipement de bureau	5 ans
Matériel de sécurité	5 ans
Equipement informatique	3 ans

A noter que Les immobilisations existantes (centrales, lignes et postes HT) ont fait l'objet d'une étude sur les coûts de leur démantèlement. A compter de 2007, le coût de démantèlement est incorporé dans la valeur initiale des immobilisations.

Capitalisation des charges d'emprunts

Les charges d'emprunts encourues pendant la période de construction sont incorporées au coût du bien donnant droit à capitalisation de telles charges.

L'immobilisation des charges d'emprunts est suspendue pendant les périodes de longue interruption des travaux. La STEG cesse également l'immobilisation des charges d'emprunts dès l'achèvement total ou partiel des travaux (projet avec plusieurs parties constitutives indépendantes) et ce, par application des dispositions de la norme comptable internationale IAS 23 relative aux « coûts des emprunts ».

Pièces de rechanges spécifiques (pour centrales de production d'électricité…)

Les pièces des rechanges sont habituellement inscrites en stock et comptabilisées dans le résultat lors de leurs consommations. Toutefois, les pièces de rechange principales et le stock de pièces de sécurité constituent des immobilisations corporelles si la STEG compte les utiliser sur plus d'un exercice.

De même, si les pièces de rechange (spécifiques) ne peuvent être utilisées qu'en association avec une immobilisation corporelle (non interchangeables) et que l'on s'attend à ce que leur utilisation soit irrégulière, elles sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur une période ne dépassant pas la durée d'utilité de l'actif s'y rapportant.

Coût de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de remise en état des sites d'exploitation

Les coûts de démantèlement et d'enlèvement des immobilisations techniques et de remise en état des sites d'exploitation (centrales de production d'électricité, postes et lignes HT, usine GPL, station d'El Borma) sont estimés et incorporés aux coûts d'acquisition des immobilisations corporelles concernées en contrepartie de provisions pour risques et charges, après leur actualisation pour tenir compte de l'effet de la valeur temps de l'argent, pour être amortis sur les durées d'utilité économique de ces immobilisations corporelles.

Les profits résultant de la sorties des actifs ne sont pris en compte même si cette sortie est étroitement liée à l'évènement à l'origine des provisions pour coûts de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de la remise en état des sites d'exploitation. De telles provisions ne sont constituées que lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite incombant à la STEG de démanteler et d'enlever les actifs et de remettre en état les sites d'exploitation. L'augmentation de ces provisions due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

Cette méthode de comptabilisation issue de l'application des dispositions des normes comptables internationales IAS 16, Immobilisations corporelles, et IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, remplace celle préconisée par la norme comptable Tunisienne NCT 05, Immobilisations corporelles, jugée moins pertinente.

En effet, le paragraphe 32 de cette norme prévoit que « dans le cas d'une acquisition pour laquelle d'importants coûts démantèlement, de déplacement ou de remise en état devront être engagés à la fin de la durée d'utilisation, ceux-ci devront être déduits de la valeur résiduelle escomptée de l'immobilisation, ce qui induira une augmentation de la charge d'amortissement annuelle. Tout solde négatif en résultant devra être provisionné au passif. »

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les prises de participation sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, hormis les frais. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur intrinsèque ou boursière s'il s'agit de titres côtés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

4. CHARGES REPORTEES

En règle générale, les charges engagées par la STEG au cours d'un exercice sont imputées en totalité à cet exercice. Toutefois, les charges pouvant avoir un impact bénéfique sur les résultats futurs sont portées à l'actif du bilan sous la rubrique « autres actifs non courants », puis résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.

5. STOCKS

Les stocks sont valorisés initialement à leur coût d'acquisition incluant, en plus du prix d'achat, les frais d'approche : droits de douane, frais de transport, d'assurance et autres frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont valorisés en appliquant la méthode du coût moyen pondéré.

La provision des stocks au niveau de la STEG est calculée par plusieurs critères à savoir :

- 100% sur les articles rossignols du magasin rossignol
- 15% sur le stock de combustible impompable.
- La différence entre le cout d'achat et le prix de vente du gaz naturel qui multiplie la quantité du gaz détenue dans les pipes et destinée à la revente.

- Provision sur la base des taux de couverture pour les autres. Cette provision est déterminée selon une matrice du pourcentage de dépréciation en fonction de la couverture et de la nature du matériel.

- Pour les articles en stocks qui n'ont pas subi une consommation pendant les trois dernières années, le taux de provision pour dépréciation de valeur maximum appliqué est de 40%.

6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Pour la détermination de la provision pour dépréciation des comptes clients, la STEG utilise les taux suivants :

- Provisions impayés N-2 et antérieurs des clients travaux, AGM (gaz mensuelle) et MT : 100% ;
- Provisions impayés ADM BT année N-1 et antérieurs : 50% ;
- provisions dossiers proposés aux contentieux : 25% du solde physique ;
- provisions impayés contentieux : 75% du solde comptable ;
- provisions facilité de paiement : 25% du solde comptable ;
- provision client entreprises publiques en difficultés : 100% ;
- provisions client en difficulté : 100% ;
- provisions impayés fraudes : 25% du solde comptable ;
- provisions impayés domiciliés MT et Gaz : 50% du solde comptable ;
- Provisions chèques rejetés/ clients : 100% du solde comptable ;
- Provisions effets rejetés/ clients : 100% du solde comptable ;
- Les impayés RCD et de la famille de l'ex président de la république sont totalement provisionnés ;
- Provisions AIC : 100%
- Provisions collectivités publiques : année N-2 et antérieurs : 100% et année N-1 et antérieurs : 50%
- Provision pour les facilités de paiement :le solde du compte abonnés facilités de paiement est provisionné à raison de 25% à l'instar du proposé au contentieux. Pour les facilités de paiement facturées et non encore encaissées, la créance douteuse est provisionnée à raison de 75%.
- Provisions individualisées :EL FOULEDH : 100%, SNCPA : 100%, CIOK : 100% et STIR : 100% N-1 et antérieurs.

7. EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères).

A la date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. L'écart de change, perte ou gain, qui en résulte est pris en compte dans la

détermination du résultat de l'exercice (méthode préconisée par les normes comptables internationales).

Enfin, les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

8. OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la STEG sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Lors du règlement, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte inscrite dans le résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

9. REVENUS

Les ventes

Les ventes d'électricité et de gaz sont constatées en produits à l'émission des factures intermédiaires (factures d'acomptes) ou définitives.

Avances sur consommation

Les avances sur consommations ne font pas partie des revenus proprement dits. A leur réception, elles sont traitées comme des dépôts et cautionnements reçus et présentées parmi les passifs non courants. Elles sont débitées préalablement à la rupture des contrats d'abonnement.

Energie en compteurs ou « énergie livrée non facturée »

A la fin de la période comptable (année ou semestre), l'énergie livrée et non encore facturée est estimée et prise en compte parmi les revenus. Les quantités de cette énergie livrée et non facturée sont déterminées à partir des éléments de la dernière facturation et ce pour chaque client. L'évaluation est faite sur la base du prix de vente moyen de la dernière période de facturation. Une décote de 15% est faite pour tenir compte des charges restant à engager (relève, facturation, etc.).

Travaux et Prestations Remboursables « TPR »

Les revenus de la STEG découlant de la réalisation de travaux ou de la prestation de services facturables à des tiers sont comptabilisés au fur et à mesure que les factures sont émises.

A la date de clôture, les revenus issus de travaux ou services partiellement exécutés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement prescrite par les normes comptables en vigueur.

10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les sommes encaissées des tiers comme contribution au financement des investissements sont constatées en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres et rapportées au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

11. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

a. Provision pour charge – frais de démantèlement

La STEG a constitué à partir de 2006 des provisions pour faire face aux coûts de démantèlement des équipements (centrales) à la fin de leur vie utile. En 2007, elle a étendu ces provisions pour couvrir ses principales installations : les centrales non encore prises en charge, les lignes HT, les postes HT ainsi que les ouvrages gaz (usine GPL et station d'El Borma).

Les normes comptables internationales IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 37 Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels ont été adoptées pour le traitement comptable de ces coûts d'abandon. Le taux d'actualisation adopté est de 9,926%. Un taux d'inflation de 6,7% a été retenu pour cette année.

b. Provision pour charge – avantages du personnel

Etant donné que les états financiers arrêtés au 31 décembre de chaque année doivent présenter de façon exhaustive les passifs de la société, la STEG a décidé pour la première fois en 2010, de comptabiliser les passifs dus au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les passifs sont définis conformément au cadre conceptuel tunisien de la comptabilité. Toutefois en absence d'une norme tunisienne qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des passifs liés aux avantages du personnel en l'occurrence les avantages postérieurs à l'emploi, le recours à la norme internationale l'IAS 19 Avantages du personnel, qui est fondée sur un cadre conceptuel international similaire à celui tunisien, s'avère indispensable pour le traitement de ces avantages dont la valeur est jugée significative.

En effet, dès la titularisation d'un agent STEG, il acquiert un droit à une indemnité de départ à la retraite qui correspond à six salaires. La norme internationale IAS 19 classe cet avantage parmi les avantages postérieurs à l'emploi à long terme et elle exige que le montant comptabilisé au passif pour les autres avantages à long terme soit égal au total de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont décrites comme suit :

- **Taux d'évolution de la masse salariale 7% ;**
- **Le taux d'actualisation est de 9.55 %.**

12. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La situation financière de la société Tunisienne de l'électricité et du Gaz est alarmante. La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz était parmi les premières entreprises nationales qui ont soutenu l'effort de l'Etat pour contourner les difficultés surmontées par la pandémie

COVID 19. En effet, et en harmonie avec les décisions gouvernementales, la STEG a suspendu les coupures de l'Electricité et du gaz pendant deux mois consécutifs et a accordé des flexibilités et des facilités de paiement pour les entreprises qui ont vécu des difficultés suite à cette pandémie.

Ces décisions et conditions exceptionnelles ont impacté significativement la situation de trésorerie de la société qui était dores et déjà alarmante. Ces effets se résument comme suit :

L'effet combiné de la réduction de la demande d'électricité apportée par le ralentissement économique et de la flexibilité donnée aux ménages et aux entreprises pour suspendre entièrement ou partiellement les paiements courant le mois de Mars et le mois d'Avril 2020, a engendré une réduction significative des recettes de la STEG. Ainsi, les recettes réalisées au cours des 4 premiers mois de l'exercice 2020 n'ont atteint que 1.611 millions de dinars par rapport à des recettes prévisibles de l'ordre de 2.320 millions de dinars soit une dégradation de 709 millions dinars par rapport aux prévisions et de 691 millions dinars par rapport aux recettes jusqu'au mois de mai de l'exercice précédent, tandis que les coûts d'exploitation n'ont pas connu une réduction substantielle.

Par ailleurs, les dettes fournisseurs ont augmenté de 500 millions de dinars entre mars et avril 2020 pour atteindre 2 646 millions de dinars.

Aggravation du déficit de trésorerie de la STEG qui a atteint 3609 millions dinars à fin Avril 2020 et peut atteindre 4 959 millions dinars à fin 2020 compte tenu des découverts bancaires de l'ordre de 1 178 millions dinars.

NB : Ces impacts sont issus des estimations et des simulations et ne peuvent être déterminés de façon certaine qu'à la date de l'arrêté des états financiers 2020.

LES NOTES SUR LE BILAN

Note n°I- 1-a- Immobilisations :

	Situation au 1er janvier	Acquisitions 2019	Sorties 2019	Situation fin 2019	Amortissements au 1er janvier	Dotations 2019	Sorties 2019	Amortissements fin 2019	VCN à fin 2019
Immobilisations incorporelles	**7 119 575**			**7 119 575**	**6 629 660**	**120 167**		**6 749 827**	**369 748**
Logiciels	7 119 575			7 119 575	6 629 660	120 167		6 749 827	369 748
Immobilisations corporelles	**11 845 339 507**	**1 009 426 922**	**18 837 947**	**12 835 928 483**	**6 246 980 025**	**466 127 404**	**8 649 723**	**6 704 457 706**	**6 131 470 777**
Equipement de production & lignes	10 394 697 248	912 357 132	17 273 039	11 289 781 341	5 281 682 197	411 103 923	7 158 165	5 685 627 954	5 604 153 387
Terrains & constructions	972 142 587	76 232 640	73 350	1 048 301 877	508 504 559	43 020 704		551 525 263	496 776 614
Matériel de comptage & autres	320 894 875	1 099		320 895 974	318 982 661	39 551		319 022 212	1 873 761
Matériel roulant	109 466 510	20 097 625	1 491 558	128 072 577	94 142 562	9 536 066	1 491 558	102 187 070	25 885 506
Mobilier & matériel de bureaux	48 138 288	738 426		48 876 714	43 668 047	2 427 159		46 095 206	2 781 509
Total en DT	**11 852 459 082**	**1 009 426 922**	**18 837 947**	**12 843 048 058**	**6 253 609 686**	**466 247 570**	**8 649 723**	**6 711 207 533**	**6 131 840 525**

Note n°I- 1-b- Immobilisations corporelles en cours :

	2019	2018
Immobilisations en cours brutes	**1 615 946 160**	**1 681 847 115**
Les principaux projets en cours de réalisation concernent :		
La production d'électricité	829 MD	719 MD
Le transport d'électricité	299 MD	413 MD
La distribution d'électricité	82 MD	87 MD
Le gaz	331 MD	354 MD
Divers	34 MD	19 MD
Avances sur travaux Electricité	29 MD	84 MD
Avances sur travaux Gaz	11 MD	5 MD

Note n°I- 2 Immobilisations financières :

	2019	2018
Emprunt Obligataire 2014	2 500 000	3 125 000
Effets à recevoir Long Terme	603 546	578 878
Prêts accordés au personnel	89 338 897	77 983 041
Titres de participation	21 392 899	21 392 899
Dépôts et cautionnement	995 716	656 719
Total en DT	**114 831 058**	**103 736 538**
Provisions Titres de participation	-6 141 274	-7 358 468
Provisions Dépôts et cautionnement	-911 874	-548 164
Total en DT	**-7 053 148**	**-7 906 632**

(*) Les prêts accordés au personnel se composent essentiellement de prêts pour l'accession à la propriété immobilière pour une valeur de 83 MDT

(**) Le portefeuille titres de participation s'élève à 21,4 MDT au 31 décembre 2019. Les participations concernent 34 entreprises dont 2 en veilleuse et 6 en liquidation. La provision pour dépréciation du portefeuille titres s'élève à 6,1 MDT et concerne 16 entreprises dont 10 entièrement provisionnées. Le portefeuille se compose essentiellement des titres :

- **STB** — **10 127 341 TND**
- **TechnopoleBorjCedria** — **3 849 900 TND**
- **Joint-Gas** — **2 559 050 TND**
- **Elmed Etudes** — **1 350 000 TND**
- **SODIT SICAR** — **800 000 TND**

Note n°I- 3 - Stocks :

Les stocks d'exploitation (matières consommables, matières premières et produits finis) se sont élevés au 31 décembre 2019 à 269 395 633 Dinars et ont été provisionnés à raison de 21 357 903 Dinars.

Les stocks d'investissement (compteurs, transformateurs et disjoncteurs) se sont élevés au 31 décembre 2019 à 49 165 557 Dinars et la provision y afférente s'est élevée à 2 529 840 Dinars.

	2019	2018
STOCKS D'EXPLOITATION	**269 395 633**	**231 777 439**
Matières premières	**79 663 071**	**78 445 497**
Fuel lourd	40 159 679	41 390 851
Gaz oil	28 353 167	28 512 424
Gaz	11 150 225	8 542 221
Matières consommables	**187 632 818**	**150 296 594**
Pièces de rechanges	32 923 454	32 160 720
Fils & câbles	53 880 874	52 664 491
Supports et isolateurs	30 701 070	23 081 525
Matériel & outillage	32 342 979	16 803 277
Matériel de distribution gaz	29 840 778	17 135 683
Autres matières consommables	7 943 663	8 450 898
Produits finis GPL	**1 503 993**	**2 378 305**
Autres articles de stocks	**595 752**	**657 043**
STOCKS D'INVESTISSEMENT (Compt., transf,disjonct)	**49 165 557**	**35 343 600**
VALEUR BRUTE DES STOCKS EN DT	**318 561 190**	**267 121 039**
Provision sur stock d'exploitation	-21 357 903	-18 660 412
Provision sur stock immobilisé	-2 529 840	-2 282 164
STOCKS NETS EN DT	**294 673 447**	**246 178 463**

Note n°I- 4 - Clients et comptes rattachés :

Le solde des créances clients et comptes rattachés a augmenté durant l'exercice 2019 pour passer de 2 204 474 967 Dinars en décembre 2018 à 2 580 264 204 Dinars au 31 décembre 2019.

	2019	2018
Créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	**777 567 205**	**664 725 513**
Créances /Etat & Administrations	**1 158 462 252**	**953 913 006**
Créances actives	1 154 432 216	949 882 971
Créances impayées	4 030 036	4 030 036
Créances /Industriels	**436 866 667**	**375 368 036**
CPC, gaz naturel	27 990 314	50 134 689
Autres industriels	407 168 492	323 525 486
Créances impayées	1 707 861	1 707 861
Créances douteuses	**128 033 711**	**106 017 921**
Créances, factures à établir	**173 096 298**	**147 821 753**
Energie livrée & non facturée	161 404 313	148 542 200
Créances en cours de régularisation	11 691 985	-720 447
Créances abonnés domiciliés	**31 078 976**	**52 324 307**
Abonnés, effets à recevoir	**13 943 178**	**20 318 617**
Autres créances	**5 896 153**	**7 936 017**
Sous total en DT	**2 724 944 441**	**2 328 425 172**
Redevances RTT	**-37 798 641**	**-32 921 666**
Surtaxe municipale	**-91 386 062**	**-79 822 536**
Fonds de transition Energétique	**-4 483 013**	**0**
Clients créditeurs (à affecter)	**-11 012 521**	**-11 206 002**
Total en DT	**2 580 264 204**	**2 204 474 967**
Provision sur créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	-125 320 340	-105 837 727
Provision sur créances /Etat & Administrations	-604 057 244	-428 186 250
Provision sur créances /Industriels	-47 642 606	-42 632 844
Provision sur créances douteuses	-103 507 304	-85 088 244
Provision Abonnés, effets à recevoir	-13 304 897	-19 823 863
Total en DT	**-893 832 392**	**681 568 929**

Note n°I- 5- Autres actifs courants :

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2019 à 152 426 643 Dinars contre 83 031 825 Dinars au 31 décembre 2018.

	2019	2018
Fournisseurs débiteurs	**3 566 950**	**2 296 229**
Frs avances & acomptes	628 582	0
Emballages à rendre	123 670	123 670
Avaries sur matériels importés	591 175	591 175
Autres fournisseurs débiteurs	2 223 523	1 581 383
Personnel	**47 530 679**	**29 437 816**
Avances & acomptes	41 828 328	23 037 259
Dépassements quota de gratuité	1 172 953	466 026
Fonds de solidarité (*)	2 386 295	4 288 989
Agents parties débiteurs	615 216	434 536
Autres créances	1 527 888	1 211 005
Etat	**27 528 239**	**25 394 796**
Crédit d'impôt	12 256 702	13 759 813
Retenues à la source	3 473 197	3 941 123
Participation aux branchements gaz	11 798 340	7 693 860
Parties liées	**1 285 760**	**1 285 760**
Créances sur sociétés filiales	1 285 760	1 285 760
Autres débiteurs	**12 050 760**	**8 182 629**
Dégâts causés aux biens de la STEG	2 153 607	1 892 682
Divers	9 897 153	6 289 947
Compte de régularisation	**58 417 376**	**14 351 239**
Charges constatées d'avances	55 860 846	14 236 101
Produits à recevoir	2 556 531	115 138
Comptes d'attente débiteurs	**2 046 878**	**2 083 357**
Total en DT	**152 426 643**	**83 031 825**

Provision Emballages à rendre	-123 670	-123 670
Provision Avaries sur matériels importés	-591 126	-591 126
Provision Agents partis débiteurs	-615 200	-434 520
Provision Créances sur sociétés filiales	-1 285 760	-1 285 760
Provision Dégâts causés aux biens de la STEG	-2 150 954	-1 892 681
Provision Divers	-4 663 023	-4 700 879
Provision Comptes d'attente débiteurs & Fonds solidarité	-2 968 830	-4 621 511
Total en DT	**-12 398 564**	**-13 650 148**

(*) La situation du fonds de solidarité au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Emplois		Ressources	
Elément	**Montant**	**Elément**	**Montant**
Indemnités de départ à la retraite	4 234 548	DEFICIT FIN 2018	-4 288 989
Dons de décès	30 000	Cotisation 2019 STEG	2 697 432
Dons de mariage	49 700	Cotisation 2019 Agents	3 561 360
Dons handicapés	41 850		
Total Emplois (A)	**4 356 098**	**Total Ressources (B)** **DEFICIT FIN 2019 (A)-(B)**	**6 258 792** **-2 386 295**

Note n°I- 6 - Autres actifs financiers :

Les autres actifs financiers s'élèvent à fin 2019 à 13 741 629 Dinars contre 10 791 910 Dinars à fin 2018.

	2019	2018
Prêts à moins d'un an	13 116 629	10 166 910
Échéance moins d'un an Emprunt Obligataire 2014	625 000	625 000
Total en DT	**13 741 629**	**10 791 910**

Note n°I-7 - Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont passé de 258 146 242 Dinars au 31 décembre 2018 à 342 907 780 Dinars au 31 décembre 2019.

	2019	2018
Banques et chèques postaux	340 293 468	254 766 706
Chèques, quittances à encaisser	2 462 293	3 282 361
Effets remis à l'encaissement	60 027	4 258
Caisses	91 992	92 917
Total en DT	**342 907 780**	**258 146 242**

Note n°I- 8- Mouvements des capitaux propres :

	2019	Mouvements de l'année		2018
		Entrées	Sorties	
Fonds de dotation	75 194 652			75 194 652
Réserve légale	235 002			235 002
Réserve spéciale de réévaluation	417 380 911			417 380 911
Réserve spéciale de réinvestissement	2 153 193			2 153 193
Autres réserves	31 394 605			31 394 605
Subventions d'investissement	1 138 314 494	106 937 799	91 301 660	1 122 678 355
Résultats reportés	-3 990 848 635	-2 093 505 086		-1 897 343 549
Résultat de l'exercice	106 409 910			-2 093 505 086
Total en DT	**-2 219 765 868**	**-1 986 567 287**	**91 301 660**	**-2 341 811 917**

Note n°I- 9- Emprunts :

L'endettement durant l'année 2019 peut être détaillé comme suit :

	2019	2018
Crédits directs en devises	**5 826 401 585**	**6 044 407 861**
Solde au 1er janvier	6 044 407 861	4 963 574 251
Tirages de l'année	742 548 554	613 542 431
Actualisation à la clôture	-505 252 315	911 843 747
Reclassement au CT	-455 302 515	-444 552 568
Crédits rétrocédés en devises	**501 049 383**	**447 043 938**
Solde au 1er janvier	447 043 938	343 224 007
Tirages de l'année	118 384 551	72 188 652
Actualisation à la clôture	-30 316 248	76 636 007
Reclassement au CT	-34 062 858	-45 004 728
Crédits en TND	**18 450 341**	**41 795 468**
Solde au 1er janvier	41 795 468	65 140 595
Reclassement au CT	**-23 345 127**	**-23 345 127**
Total des dettes à long terme en DT	**6 345 901 310**	**6 533 247 267**

L'analyse de la structure des emprunts par devises à fin 2019 permet de constater que l'Euro représente 58 %, le Dollar US 18 % et le Dinar Koweitien 9 % soit un total de 94 % des emprunts. Il est à remarquer que le dinar tunisien représente 1 % des emprunts.

Note n°I- 10- Provisions pour risques & charges :

	2019	2018
Provisions pour risques	**20 000**	**20 000**
Risque fiscal	20 000	20 000
Provisions pour charges	**423 593 376**	**409 078 647**
CPC, autres litiges	11 325 676	10 213 954
Charges d'assurance CPC	9 383 952	9 383 952
Démantèlement des équipements	313 663 906	308 011 595
Indemnités à servir sur fonds de solidarité	76 732 139	64 744 414
Personnel, indemnités de départ à la retraite	-34 224 821	-29 987 792
Déficit vendeur British Gas	46 000 000	46 000 000
Provision ANSALDO	712 524	712 524
Autres provisions	**4 180 989**	**1 502 463**
Actions en justice	4 180 989	1 502 463
Total net en DT	**427 794 366**	**410 601 110**

(*) Cette provision correspond aux déficits vendeurs sur les sites « Hasdrubal et Miskar » exploités par « British Gaz ».
Ces déficits, quoique facturés, sont sujet de négociation entre les parties concernées depuis la fin de l'exercice 2010.

Par conséquent et compte tenu des éléments d'informations disponibles, le sort final de cette situation reste incertain.

Note n°I- 11 – Autres passifs non courants :

	2019	2018
Crédit Trésor	244 000	244 000
Versements reçus sur augmentation de capital	765 000	765 000
Total en DT	**1 009 000**	**1 009 000**

Note n°I- 12- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs a passé de 2 317 577 948 Dinars au 31 décembre 2018 à 3 306 266 891 Dinars au 31 décembre 2019.

	2019	2018
Fournisseurs d'exploitation Electricité	**243 508 479**	**319 639 243**
Locaux	151 128 838	212 333 356
Etrangers	92 379 641	107 305 887
Fournisseurs d'exploitation Gaz	**2 725 059 685**	**1 512 402 950**
Locaux	749 819 480	712 065 378
Etrangers	1 975 240 205	800 337 573
Fournisseurs d'immobilisations Electricité	**269 335 204**	**443 756 783**
Locaux	69 841 681	71 022 440
Etrangers	199 493 523	372 734 343
Fournisseurs d'immobilisations Gaz	**56 108 660**	**30 288 151**
Locaux	21 990 864	7 185 301
Etrangers	34 117 796	23 102 849
Factures bloquées	**4 272 852**	**3 751 866**
Fournisseurs, soldes à régulariser	**7 982 011**	**7 738 955**
Total en DT	**3 306 266 891**	**2 317 577 948**

Note n°I- 13 - Autres passifs courants :

Les autres passifs courants est passé de 439 585 690 Dinars à fin 2018 à 513 436 684 Dinars au 31décembre 2019.

	2019	2018
Clients, avances reçues	**207 602 220**	**199 857 534**
Personnel	**97 840 195**	**100 606 036**
Rappels, congés & charges à payer	74 984 457	82 535 097
Mutuelle	22 855 738	18 070 939
Etat	**123 360 946**	**87 746 917**
Commission de garantie	59 174 829	33 891 259
TVA & retenues à la source	61 500 009	48 033 866
Autres impôts et taxes	2 686 108	5 821 792
Contribution RTT	**20 970 191**	**16 363 362**
CNPRS	**13 161 357**	**8 672 744**
Autres créditeurs	**50 501 775**	**26 339 097**
Total en DT	**513 436 684**	**439 585 690**

Note n°I- 14- Concours bancaires & autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 553 036 886 Dinars contre 1 761 639 899 Dinars au 31 décembre 2018. Le détail est présenté comme suit :

	2019	2018
Crédits à CT en devises	**1 449 132 783**	**1 664 242 542**
Reclassement du LMT au CT	514 433 783	499 680 460
Crédit revolving Sonatrach	934 699 000	1 164 562 082
Crédits à CT en TND	**23 345 127**	**23 345 127**
Concours bancaire	**20 564 284**	**17 813 767**
Charges d'intérêt à payer	**59 994 691**	**56 238 463**
Total en DT	**1 553 036 886**	**1 761 639 899**

LES NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note N° II-1- Revenus

Les revenus de la STEG durant l'année 2019 totalisent la somme de 5 473 687 548 Dinars contre 4 534 263 470 Dinars à fin 2018.

	2019	2018
Ventes d'électricité	**4 068 590 406**	**3 242 027 148**
Basse tension	1 850 572 401	1 525 712 404
Moyenne tension	1 867 169 309	1 456 983 594
Haute tension	350 848 696	259 331 150
Ventes de gaz naturel	**1 268 278 748**	**1 143 706 638**
Basse pression	288 001 549	241 306 000
Moyenne pression	313 102 998	263 439 024
Haute pression	667 174 201	638 961 613
Ventes de GPL	**111 300 455**	**131 674 449**
Butane	39 230 589	45 088 857
Propane	42 138 850	50 746 480
Gazoline	29 931 016	35 839 112
Autres revenus	**13 522 070**	**11 487 596**
Travaux	11 548 614	9 193 751
Prestations de services	46 540	318 559
Ventes de matériel	1 753 718	1 774 504
Ventes de sous-produits	181 266	200 781
Variation de l'énergie livrée & non facturée	**12 862 114**	**4 189 450**
Variation du stock GPL	**-874 312**	**1 178 189**
Total en DT	**5 473 687 548**	**4 534 263 470**

Note N° II-2- Subvention d'exploitation

La subvention directe est une subvention d'équilibre accordée par l'Etat à la STEG en vue de soutenir et de maintenir son équilibre financier étant donné que les prix de vente des produits de la STEG sont fixés par le Ministère de tutelle.

	2019	2018
Subvention directe reçue	1 242 000 000	1 200 000 000
Total en DT	**1 242 000 000**	**1 200 000 000**

Note N° II-3- Coût des ventes

	2019	2018
Achats de Combustible(*)	5 416 291 076	4 567 760 877
Achats d'Electricité	544 550 426	492 626 117
Autres achats	191 333 628	174 477 042
Variation stock matières	-39 702 205	-29 430 486
Services extérieurs	189 334 742	219 841 167
Frais de personnel(**)	493 304 338	462 694 944
Impôts et taxes	10 428 564	18 583 136
Dotations aux amortissements	465 605 124	453 486 000
Ventes de déchets	-60 587	-5 924
Travaux faits par l'entreprise	-103 535 704	-97 630 458
Frais administratifs	-62 141 757	-58 597 024
S/Total en DT	**7 105 407 644**	**6 203 805 390**
Résorption de la participation des tiers	-91 301 814	-88 840 140
Total en DT	**7 014 105 830**	**6 114 965 250**

(*) Les achats de combustibles ont atteint 5 416,3 MDT à fin 2019 contre 4 567,7 MDT à fin 2018 enregistrant une hausse de 848,6 MDT ; soit 18,6%.

(**) Les frais de personnel ont passé de 462 694 944 Dinars en 2018 à 493 304 338 Dinars en 2019 enregistrant une augmentation de 6,2%. Ils se détaillent comme suit :

	2019	2018
Salaires et appointements	364 094 491	348 625 238
Charges patronales	78 305 697	69 869 001
Autres	50 904 149	44 200 704
Total en DT	**493 304 338**	**462 694 944**

Note N° II-4- Autres produits d'exploitation

	2019	2018
Récupérations de frais	26 758 899	20 317 903
Reprises sur provisions	42 212 918	31 308 327
Pénalités sur marchés	6 450 581	24 124 988
Dons reçus de l'étranger	1 066 227	0
Autres produits d'exploitation	853 309	651 480
Total en DT	**77 341 935**	**76 402 698**

Note N° II-5- Autres charges d'exploitation

	2019	2018
Dot. aux provisions pour dépréciation d'actifs	250 948 330	182 915 223
Autres Dotations aux provisions	4 517 694	2 019 684
Dons & subventions	1 320 537	1 573 771
Autres charges	4 075 035	3 397 619
Total en DT	**260 861 595**	**189 906 296**

La dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs se compose principalement de la dotation pour dépréciation des comptes clients qui s'élèvent à 227 728 737 Dinars en 2019 contre 161 288 709 Dinars en 2018.

Note N° II-6- Charges financières nettes

Les charges financières se sont élevées à -646 450 612 Dinars à fin 2019 contre 1 543 137 360 Dinars à fin 2018.

	2019	2018
Charges d'intérêts sur emprunts	**205 283 602**	**184 924 469**
Intérêts sur crédits en devises	150 527 307	158 145 151
Intérêts sur crédits de trésorerie	46 445 659	22 179 030
Commissions de garantie sur emprunts	6 889 344	3 982 860
Autres charges sur emprunts	1 421 292	617 428
Autres charges financières	**6 295 056**	**192 982**
Ch. Fin. liées à des Ex. antérieurs	**-2 559 883**	**-23 478**
Provisions p/ dép. des actifs financiers	**749 599**	**496 246**
Ch. Fin. liées à l'actual. des Coûts de démant.	**28 938 506**	**26 595 423**
Ch. Fin. liées à l'actual. Départ à la retraite	**3 513 667**	**0**
Produits financiers	**-56 365 050**	**-30 698 836**
Produits de crédits à la clientèle	-15 808 841	-7 043 264
Autres produits financiers	-40 556 208	-23 655 573
Résultat de change(*)	**-832 306 109**	**1 361 650 554**
Pertes de change réalisées	344 008 872	388 170 722
Pertes de change latentes	8 329 754	1 134 733 415
Reprise sur provision pour pertes de change	-275 912 383	-122 593 357
Gains de change réalisés	-237 878 030	-22 454 540
Gains de change latents	-670 854 321	-16 205 686
Total net DT	**-646 450 612**	**1 543 137 360**

(*) Le résultat de change est devenu positif de 832 306 109 Dinars à fin 2019 contre un résultat négatif de 1 361 650 554 Dinars à fin 2018 et ce suite à l'appréciation du dinar entre ces deux dates.

Note N° II-7- Produits des placements

	2019	2018
Revenus des placements et autres	7 493 990	731 218
Total en DT	**7 493 990**	**731 218**

Note N° II-8- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont atteint 13 874 850 Dinars à fin 2019 contre à 23 298 457 Dinars à fin 2018.

	2019	2018
Profits sur cessions d'immobilisations	8 184 406	6 072 856
Autres gains ordinaires	5 690 444	17 225 601
Total en DT	**13 874 850**	**23 298 457**

Note N° II-9- Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 11 018 418 Dinars au 31 décembre 2019 contre 16 347 731 Dinars au 31 décembre 2018 enregistrant une baisse de 5 329 313 dinars.

	2019	2018
Pertes sur cessions d'immobilisations	9 277 648	8 421 098
Pertes sur dégâts matériels	145 688	93 821
Autres pertes	1 595 082	7 832 812
Total en DT	**11 018 418**	**16 347 731**

LES RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

I- Présentation états financiers

Le Ministère de l'industrie de l'énergie et des PME a demandé d'établir des états financiers par activité (gaz et électricité).

Le Conseil d'Administration du 22 mars 2001 a décidé, après avoir été convaincu des énormes difficultés d'établir des bilans séparés qui soient fiables et représentatifs, de se limiter à l'établissement d'un état de résultat pour chaque activité sachant que le système d'information de la STEG ne permet pas encore une telle distinction des activités.

L'état de résultat de l'activité Gaz est arrêté sur la base des mêmes méthodes comptables retenues pour la préparation des états financiers toutes activités confondues.

II- Détermination des charges et produits

Les charges

Elles sont identifiées par :

- leur destination Gaz ou Electricité (compte général);
- les UR (régions gaz, direction gaz, GPL, El Borma …);
- les UF (distribution Gaz).

Chaque compte de charge a été trié selon l'un des critères sus-indiqués, seules les cessions réciproques sont déterminées par la Comptabilité Analytique au prix coûtant.

Les charges relatives à l'activité électricité sont déterminées par déduction. Ainsi, toutes les autres charges ne répondant pas aux critères sus-indiqués ont été imputées à l'activité électricité.

La cession de gaz aux centrales pour la production d'électricité est calculée à sa valeur comptable (prix coûtant).

Les charges financières sont identifiées par la destination de l'emprunt contracté (pour les coûts d'emprunt) et de la nature de l'immobilisation (pour les coûts de démantèlement).

Les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks sont déterminées au prorata du stock de l'activité Gaz par rapport au stock global d'exploitation.

Les frais administratifs sont calculés par la comptabilité Analytique en appliquant des clés de répartition dont essentiellement le chiffre d'affaires.

Les produits

Le chiffre d'affaires est déterminé à partir des comptes spécifiques aux deux activités tels qu'ils apparaissent sur la balance générale des comptes.

La subvention d'exploitation reçue de l'Etat est affectée à l'électricité proportionnellement aux quantités consommées par les centrales y compris le producteur privé « CPC « de Radès.

Les autres comptes de produits sont extraits à travers les UR d'imputation.

Les produits relatifs à l'activité Electricité sont déterminés par déduction du total STEG ou par défaut. Ainsi les produits de placement, les produits des comptes courants et les produits sur cession d'immobilisations pour lesquels il ne peut y avoir de règles de répartition logiques ont été imputés à l'activité Electricité.

Etat de résultat par activité au 31/12/2019

	2019			2018		
	GAZ	Electricité	Global	GAZ	Electricité	Global
REVENUS	**1 384 183 006**	**4 089 504 542**	**5 473 687 548**	**1 280 907 681**	**3 253 355 789**	**4 534 263 470**
Cession fournie	3 379 328 560	25 618 828	3 404 947 388	2 717 195 178	19 836 299	2 737 031 477
Coût des ventes	-5 493 689 616	-1 520 416 214	-7 014 105 830	-4 639 293 700	-1 475 671 549	-6 114 965 249
Cession reçue	-25 618 828	-3 379 328 560	-3 404 947 388	-19 836 299	-2 717 195 178	-2 737 031 477
SUBVENTION D'EXPLOITATION	467 800 000	774 200 000	1 242 000 000	481 700 000	718 300 000	1 200 000 000
MARGE BRUTE	**-287 996 878**	**-10 421 404**	**-298 418 282**	**-179 327 140**	**-201 374 639**	**-380 701 779**
Autres produits d'exploitation	9 745 803	67 596 132	77 341 935	7 926 378	68 476 320	76 402 698
Frais d'administration	- 12 665 362	-49 476 395	-62 141 757	-11 853 433	-46 743 591	-58 597 024
Autres charges d'exploitation	- 100 386 752	-160 474 843	-260 861 595	-164 436 679	-25 469 617	-189 906 296
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-391 303 189**	**-152 776 510**	**-544 079 699**	**-347 690 874**	**-205 111 527**	**-552 802 401**
Charges financières nettes	156 541 745	489 908 867	646 450 612	-149 085 060	-1 394 052 300	-1 543 137 360
Produits des placements		7 493 990	7 493 990		731 218	731 218
Autres gains ordinaires	- 5 716 685	19 591 535	13 874 850	1330	23 297 127	23 298 457
Autre pertes ordinaires	- 2 150	-11 016 267	-11 018 417	-650	-16 347 081	-16 347 731
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	**-240 480 279**	**353 201 615**	**112 721 336**	**-496 775 254**	**-1 591 482 563**	**-2 088 257 817**
Impôt sur les bénéfices			-6 311 426			-5 247 268
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			**106 409 910**			**-2 093 505 085**

IV Autres informations

Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2019

EN DT

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	
Revenus & autres prod. d'exploitation	5 508 877 153	Production déstockée	0		
Production immobilisée	103 535 704				
Total	**5 612 412 857**	**Total**	**0**	**Production**	**5 612 412 857**
Production	5 612 412 857	Achats consommés	6 112 472 925	**Marge sur coût matières**	**-500 060 068**
Marge sur coût matières	-500 060 068	Autres charges d'exploitation	194 730 314		
Subvention d'exploitation	1 242 000 000				
Total	**741 939 932**			**Valeur ajoutée brute**	**547 209 618**
Valeur ajoutée brute	547 209 618	Impôts & Taxes	10 428 564		
		Charges de personnel	493 304 338		
Total	**547 209 618**	**Total**	**503 732 902**	**Excédent brut d'exploitation**	**43 476 717**
Excédent brut d'exploitation	43 476 717	Autres charges ordinaires	11 018 418		
Autres produits ordinaires	21 368 840	Charges d'intérêts nettes	-646 450 612		
Reprises sur provisions	42 212 918	Dotations aux amorts. & provisions	721 071 148		
Résorption de la participation des tiers	91 301 814	Impôts sur les sociétés	6 311 426		
Total	**198 360 289**	**Total**	**91 950 379**	**Résultat net**	**106 409 910**

Tableau de détermination du résultat fiscal de 2019

		EN DT
RESULTAT COMPTABLE		**112 721 336**
LES REINTEGRATIONS		**303 330 505**
Timbres de voyage	38 100	
Pénalités de retard et amendes	1 183 186	
Pertes de changes Latentes	8 329 754	
Provisions déductibles	256 215 622	
Intérêts sur Emprunts pris en charge	929 015	
Charge financière non déductible	28 938 506	
Amortissement non déductible	7 696 122	
Contribution au fonds de solidarité	200	
LES DEDUCTIONS		**988 979 622**
Reprises de provisions	42 212 918	
Gains de changes Latents	946 766 704	
RESULTAT FISCAL IMPOSABLE		**-572 927 781**
IMPOT SUR LES SOCIETES	**25%**	
MINIMUM D'IMPOT 0,1%CA TTC		**6 311 426**
RESULTAT NET APRES IMPOT		**106 409 910**

Tableau des reports déficitaires et des amortissements différés

Exercices	Amortissement différé non encore imputé	Report déficitaire non encore imputé
2017	443 883 653	5 988 574
2018	453 486 000	242 383 773
2019	466 247 570	106 680 211
Total	**1 363 617 223**	**355 052 558**
Déficit Reportable	**1 718 669 781**	

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2019

	2019	2018
ENGAGEMENTS DONNES		
Intérêts sur emprunts	1 717 084 130	1 940 429 323
Cautions bancaires	9 581 368	71 373 384
Total en DT	**1 726 665 498**	**2 011 802 707**
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires	1 599 967 511	1 588 394 630
Produits financiers sur branchements à terme	7 062 006	7 507 902
Crédits à utiliser	3 039 457 571	3 776 897 490
Intérêts sur prêts accordés au personnel	17 338 817	14 107 631
Garanties de l'Etat sur les emprunts	11 856 629 678	10 966 242 559
Remboursement des emprunts garantis par l'Etat	-2 173 892 212	-1 887 412 645
Garantie de l'Etat restant	9 682 737 466	9 108 829 914
Total en DT	**14 346 563 371**	**14 495 737 567**
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Marchés et commandes non soldés	601 311 200	406 831 941
Accréditifs	10 975 312	0
Total en DT	**612 286 512**	**406 831 941**

V

Rapports de l'auditeur externe

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ (STEG)

Rapport Général sur les états financiers arrêtés le 31 Décembre 2019

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ- STEG

I- Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Tunisienne de l'électricité et du gaz - STEG, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Tunisienne de l'électricité et du gaz-STEG au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces éléments probants ont mis en évidence la limitation et les réserves suivantes :

2.1. Nos travaux d'audit ont été limités par les déficiences du système d'information de la société. Ainsi, le système d'information de la STEG comporte des insuffisances qui impactent les procédures et les processus de traitement et de présentation de l'information financière.

2.2. Les immobilisations corporelles présentent au 31 décembre 2019, respectivement, une valeur brute de 14.451.874 KDT et une valeur nette de 7.747.416 KDT. Ces actifs soulèvent de notre part les remarques suivantes :

- La société a confié la mission de l'inventaire physique de ses immobilisations à une commission interne créée en vertu de la lettre d'instruction n°61-14 du 01 août 2014.

  Toutefois, les travaux de recensement et de rapprochement des résultats de l'inventaire physique avec les soldes transcrits dans les états financiers ne sont pas encore achevés.

  Ainsi, les taux d'avancement des travaux d'inventaire physique des immobilisations corporelles sont estimés en nombre et en valeur respectivement à 31,34% et 57,45% au 31 décembre 2019.

  Bien qu'environ 89% des actifs immobilisés sont constitués par actifs de production et des réseaux de transport et de distribution, nous sommes d'avis d'accélérer les travaux de recensement physique et de rapprochement des immobilisations dans les meilleurs délais.

  Egalement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz ne dispose pas des titres fonciers justifiant ses droits sur des terrains inscrits dans ses livres comptables pour un montant d'environ 7.980 KDT.

- L'actif immobilier transféré à la STEG lors de sa création n'a pas été encore évalué par la commission désignée à cet objet en date du 10 mai 2016.

Dès lors, en l'attente de la clôture des travaux de recensement physique et leurs rapprochements avec les livres comptes, de la clôture des travaux d'évaluation du patrimoine immobilier et de la régularisation de la situation foncière des terrains, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact des éventuels redressements qui pourraient résulter de ces opérations sur les actifs immobilisés et sur les capitaux propres de la société.

3. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

3.1. La loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable prévoit dans son article 03 la possibilité d'une dérogation aux prescriptions des normes tunisiennes à condition d'obtenir l'autorisation du ministère de finance.

Toutefois, la STEG applique des dispositions prévues par les normes internationales pour des sujets traités par des nomes prévues par le système comptable des entreprises en Tunisie et ce avant l'obtention de l'autorisation précitée.

Par ailleurs, pour le besoin de l'intelligibilité de l'information financière, la STEG devrait prévoir une note complémentaire détaillant les effets des concordances entre le référentiel appliqué et le référentiel national sur les états financiers.

3.2. La STEG et British Gaz ont conclu une convention en date du 3 mai 2003 ayant pour objet la consolidation des déficits vendeurs du gaz sur les sites MISKAR et HASDRUBAL. L'ETAP a adhéré à cette convention à la date du 02 février 2009. Cependant la STEG a toujours continué à facturer des déficits vendeurs sur des bases individualisées (par **site), et ce** vu

les difficultés pratiques liées à l'application de la modalité de consolidation des déficits vendeurs en se basant sur des procès-verbaux de suspension provisoire de la convention de consolidation.

Par ailleurs, la STEG a constitué une provision à concurrence de 46.000 KDT en couverture du risque éventuel de l'application de l'accord de consolidation et ce au titre des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

Dès lors, en l'absence d'un accord définitif et irréversible qui prévoit l'annulation de cette convention de consolidation, nous ne pouvons pas estimer l'impact de l'application de la modalité de consolidation sur les états financiers de la société.

3.3. La STEG subit annuellement une perte commerciale relative à la consommation illégale de l'électricité. Toutefois, elle n'a pas encore estimé de façon fiable et raisonnable l'impact financier des revenus non facturés au titre de l'exercice 2019.

Cette situation ne nous permet pas d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité du volume d'affaires transcrit dans les états financiers de la société.

3.4. L'article 68 de la loi de finances pour l'année 2019 a fixé la liste des produits énergétiques soumis à la taxe au profit du Fonds de la transition énergétique ainsi que les modalités et les montants de la taxe précitée.

Toutefois, la STEG n'a pas déclaré et acquitté les taxes dues sur les produits énergétiques consommés en interne et ce en l'attente du régime particulier qui lui est applicable à ce titre.

Dès lors, en l'attente de la clarification du régime applicable à la STEG en la matière, les états financiers ci-joints ne comportent pas l'effet des éventuelles taxes à supporter par la STEG sur les quantités consommées en interne.

3.5. Les autres passifs courants font apparaître un montant de 14,226 KDT relatif à la mise en jeu des cautions définitives et les cautions de retenues du fournisseur GOLF JYOTI déclaré en liquidation suivant un jugement du tribunal de première instance de Dubai en date du 26 juin 2019. Il est à noter que ;

- Toutes les lignes objet du marché principal ont été achevées et mises en service (la dernière mise en service a été prononcée le 22 septembre 2019) :
- Concernant l'avenant n°1 dudit marché, l'avancement des travaux de l'entrée/sortie en double terme de ligne 225KV Mateur-Oued Zarga 2 sur le poste Mornaguia était de 96% ;
  - Un jugement en faveur de la STEG a été prononcé par le tribunal relatif à l'opposition des trois pylônes à la date du 2 septembre 2019,
  - Et devant l'urgence de l'achèvement des travaux de cette ligne pour renforcer l'évacuation de la centrale de Mornaguia, la DCEQ a donné l'ordre au sous- traitant EPME du JSL-GJIL pour exécuter les travaux restants.
- Pour la deuxième ligne objet de l'avenant sus-indiqué, l'avancement des travaux de l'entrée/sortie en double terme de ligne 225KV Bouficha-Bouargoub sur le poste Nabeul II était de 55%.

Les éléments réunis jusqu'à la date de rédaction de ce rapport sont insuffisants pour exprimer une opinion sur les conséquences de cette situation notamment la nécessité de constater une dépréciation sur la valeur des actifs et l'effet de tout litige éventuel avec le fournisseur défaillant.

3.6. Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers relative aux événements postérieurs à la date de clôture dans laquelle la Direction décrit les événements et effets engendrée par la pandémie COVID-19 et ses impacts potentiels sur l'activité et la situation financière de la société.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n°87-529, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à examiner le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A cet égard, nous vous signalons que nous n'avons pas d'observation relative aux données portées dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

5. Responsabilité de la Direction et des Responsables de la Gouvernance dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de révision légale des comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Ainsi, en application des dispositions de l'article 9 du décret n°87-529 du premier Avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est entièrement détenu par l'Etat, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Nos remarques et observations ont été consignées dans un rapport distinct relatif à l'évaluation du système de contrôle interne. ce rapport a été remis à la direction générale de la société et fait partie intégrante de notre avis sur les états financiers.

Tunis, le 19 juin 2020

LE REVISEUR LEGAL

Pour le Groupement CNW/CNH

NEJJI HAJI

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ (STEG)

Rapport Spécial sur les états financiers arrêtés le 31 Décembre 2019

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ- STEG

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, et en application des dispositions de l'article 9 du décret n°87-529 du premier Avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est entièrement détenu par l'Etat, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par le décret sus- indiqué.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation des conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations relatives à des conventions antérieures

1. La convention de détachement conclue entre la STEG et le ministère de l'Industrie et de l'Energie continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2019.

Ainsi les montants facturés par la STEG à ce titre au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 220.930 dinars. Les montants facturés et qui demeurent non encore réglés au 31 décembre 2019 totalisent 2.320.350 dinars.

2. Egalement, la convention de détachement conclue entre la STEG et la Présidence du Gouvernement continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2019.

Ainsi les montants facturés par la STEG à ce titre au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 21.031 dinars. Les montants facturés et qui demeurent non encore réglés au 31 décembre 2019 totalisent 58.707 dinars.

Par ailleurs , en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions dudit article et votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations visées par les dispositions de l'article précité.

Tunis, le 19 juin 2020

LE REVISEUR LEGAL

Pour le Groupement CNW/CNH

NEJJI HAJI

CNW
Tél: 71 904 252
Av. du Japon
Carlotur - Appt 3/2
1073 Montplaisir
Fax: 71 904 244
Expert Comptable-Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

VI

Décisions du Conseil D'Administration

Décision du 14 Mai 2020

Après discussions, le Conseil d'Administration arrête les états financiers au 31 décembre 2019 conformément au projet qui lui a été soumis et recommande de les transmettre à l'auditeur externe à l'effet de l'examen nécessaire et des vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur en la matière.

Décision du 30 Juin 2020

Après avoir pris acte de l'opinion exprimée par l'auditeur externe, le Conseil d'Administration approuve les états financiers de la STEG arrêtés au 31 décembre 2019.